



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CATALOGUE 2019
De septembre à décembre

Formation continue obligatoire des professionnels de l'immobilier

Conforme au décret n° 2016173 du 18 février 2016
relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

SOMMAIRE

	Page
L'obligation de formation	3
Demande de remboursement par un OPCA	3
Calendrier	4
Nos formations en présentiel (sur notre campus)	
TRANSACTION	
Réglementation du mandat	5
Réussir son estimation pour obtenir un mandat exclusif	6
Quels outils de prospection pour plus de mandats ?	7
GESTION DE COPROPRIÉTÉ	
Syndic de copropriété : obligations et responsabilité civile et pénale	8
La comptabilité copropriété	9
La gestion des sinistres en copropriété	10
GESTION LOCATIVE	
Gestion locative, baux d'habitation	11
La rédaction d'un bail commercial	12
La comptabilité gérance	13
FISCALITÉ IMMOBILIERE	
Les grands principes de la fiscalité immobilière	14
Achat, revente et transmission d'un bien immobilier	15
ASSURANCES	
Les assurances obligatoires et facultatives de l'immobilier	16
La gestion des sinistres dégâts des eaux, comprendre et maîtriser les conventions professionnelles (IRSI et CIDE COP)	17
APPROCHE TECHNIQUE DE L'IMMEUBLE	
Approche technique de l'immeuble	18
Notre formation en e-learning (via internet)	
Formation immobilière – Transaction et déontologie	19
FORMULAIRE D'INSCRIPTION	
	20

L'obligation de formation

Que dit le décret ?

La formation continue est une obligation professionnelle. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Qui est concerné ?

- Les titulaires de la carte professionnelle ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire,
- Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau,
- Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Quelle est la durée de la formation ?

La durée de la formation continue est de quarante-deux heures au cours de trois années consécutives d'exercice (en moyenne quatorze heures par an).

Quelles formations suivre ?

- Des actions de formation ayant trait aux domaines juridique, économique, commercial, à la déontologie ainsi qu'aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique. Elles doivent avoir un lien direct avec l'activité professionnelle exercée,
- L'assistance à des colloques dans la limite de deux heures par an,
- L'enseignement dans la limite de trois heures par an,
- Au cours de trois années consécutives d'exercice, la formation continue inclut au moins deux heures portant sur la déontologie.

Durée de validité et renouvellement

Le suivi des formations conditionne le renouvellement des cartes professionnelles.

Les cartes professionnelles sont dorénavant valables 3 ans et non plus 10.

Contrôle et renouvellement

Il se fait par la chambre de commerce et d'industrie territoriale (selon les situations : départementale, locale ou régionale), après chaque formation ou au plus tard au moment de la demande de renouvellement de la carte professionnelle.

Il convient d'initier le renouvellement au moins deux mois avant la date d'expiration de la carte.

Demande de remboursement (majoritairement AGEFOS, AGEFICE ou FIFPL)

Le remboursement d'une formation est possible. Il faut pour cela :

- Etre à jour de ses cotisations auprès de son OPCA
- Faire la demande de remboursement à cet organisme

CALENDRIER DES FORMATIONS

Mois	Jour	Date	Formation	Intervenant
Septembre 2019	Jeudi	05/09/2019	Syndic de copropriété	RAISON MANUEL
Septembre 2019	Jeudi	12/09/2019	La rédaction d'un bail commercial	BOURDOU VIRGINIE
Septembre 2019	Mercredi	18/09/2019	Les grands principes de la fiscalité immobilière	TRODOUX KÉVIN
Octobre 2019	Vendredi	04/10/2019	L'approche technique de l'immeuble en transaction et en gestion	LAROUSSARIAS JENNIFER
Octobre 2019	Mercredi	09/10/2019	Syndic de copropriété	RAISON MANUEL
Octobre 2019	Jeudi	10/10/2019	Les assurances obligatoires et facultatives de l'immobilier	BOUDIGNON JEAN-PAUL
Octobre 2019	Mercredi	23/10/2019	Achat, revente et transmission d'un bien immobilier	TRODOUX KÉVIN
Octobre 2019	Mercredi	23/10/2019	Gestion locative, Baux d'habitation	BOURDOU VIRGINIE
Octobre 2019	Jeudi	24/10/2019	La comptabilité copropriété	PERDRIER DOMINIQUE
Octobre 2019	Mercredi	30/10/2019	Réglementation du mandat	NAGGA HÉLÈNE
Novembre 2019	Jeudi	07/11/2019	La gestion des sinistres dégâts des eaux	BOUDIGNON JEAN-PAUL
Novembre 2019	Jeudi	07/11/2019	Réussir son estimation pour obtenir un mandat exclusif	NAGGA HÉLÈNE
Novembre 2019	Mercredi	20/11/2019	Syndic de copropriété	RAISON MANUEL
Novembre 2019	Jeudi	21/11/2019	Les grands principes de la fiscalité immobilière	TRODOUX KÉVIN
Novembre 2019	Vendredi	22/11/2019	La rédaction d'un bail commercial	BOURDOU VIRGINIE
Décembre 2019	Lundi	02/12/2019	Syndic de copropriété	RAISON MANUEL
Décembre 2019	Lundi	09/12/2019	L'approche technique de l'immeuble en transaction et en gestion	LAROUSSARIAS JENNIFER
Décembre 2019	Mercredi	11/12/2019	La Comptabilité gérance	PERDRIER DOMINIQUE
Décembre 2019	Mercredi	11/12/2019	Achat, revente et transmission d'un bien immobilier	TRODOUX KÉVIN
Décembre 2019	Jeudi	12/12/2019	Quels outils de prospection pour plus de mandats ?	NAGGA HÉLÈNE
Décembre 2019	Vendredi	13/12/2019	Gestion locative, Baux d'habitation	BOURDOU VIRGINIE
Décembre 2019	Jeudi	19/12/2019	La gestion des sinistres en copropriété	BOUDIGNON JEAN-PAUL

Réglementation du mandat

Public

Dirigeant, Négociateur, Commerciaux (salariés et agent commerciaux).

Objectif

Connaître les conditions de validité du mandat. Découvrir les règles incontournables à la prise de mandat exclusif. Apprendre à traiter les objections clients.

Durée

1 jour

Contenu

- Rappel des obligations loi ALUR – Déontologie
- Définition et principes généraux du « *mandat de vente* »
- Conditions de validité du mandat
- Les clauses du mandat
- L'obligation des parties
- Les enjeux du mandat exclusif
- Les étapes de la prise de mandat
- Les freins et les solutions au mandat exclusif
- Les méthodes de traitement des objections
- Les réponses aux différentes objections

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaine date

- Mercredi 30 octobre 2019

Formateur

Hélène NAGGA, formatrice en immobilier.

Réussir son estimation pour obtenir un mandat exclusif

Public

Dirigeant, Négociateur, Commerciaux (salariés et agent commerciaux).

Objectif

Comment optimiser et défendre une estimation vis à vis du client vendeur.
L'estimation, méthodes et outils.

Durée

1 jour

Contenu

- Rappel des obligations de la loi ALUR – Déontologie
- L'évaluation du bien
- Les différentes méthodes d'évaluation
- Les outils pour convaincre le client vendeur
- Le traitement des objections prix
- Présenter le plan de commercialisation
- Le suivi et la préparation à la négociation de l'offre
- Mise en situation pratique

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC
Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC
Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaine date

- Jeudi 07 novembre 2019

Formateur

Hélène NAGGA, formatrice en immobilier.

Quels outils de prospection pour plus de mandats ?

Public

Dirigeant, Négociateur.

Objectif

Définir le réel objectif de la prospection. Maîtriser l'organisation commerciale de l'activité et la mise en place d'outils commerciaux.

Durée

1 jour

Contenu

- Rappel des obligations loi ALUR – Déontologie
- Mon marché – Mes cibles – Mes objectifs
- Mon organisation commerciale pour toucher plus de clients vendeurs
- Elaboration du plan d'action point par point
- Mes méthodes et mes outils pour être plus efficient.
- L'analyse de mon activité et suivi de progression

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaine date

- Jeudi 12 décembre 2019

Formateur

Hélène NAGGA, formatrice en immobilier.

Syndic de copropriété : Tracfin, responsabilité civile et pénale

Public

Administrateurs de biens, syndic de copropriété.

Objectif :

Maîtriser le risque pénal de l'activité d'administrateur de biens. Comprendre le fonctionnement de la garantie financière, prévenir les risques judiciaires et maîtriser les obligations s'imposant aux syndics.

Durée

1 jour

Contenu

- Obligation des syndics de mise en place d'un process interne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN : Process d'organisation et contrôle des obligations du syndic, indetification des risques, sanctions...)
- Le transfert des fonds et archives des copropriétés entre le syndic sortant et le syndic entrant (process à mettre en place, rédaction des bordereaux, risque d'astreinte...)
- Le devoir de Conseil des syndics (exemple de Jurisprudence de la responsabilité des syndics)
- La responsabilité pénale des syndics
- La gestion du contentieux et sa facturation par le syndic
- Le process de l'obligation de médiation
- Actualité juridique en matière de droit de la copropriété

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaines dates

- Jeudi 05 septembre 2019
- Mercredi 09 octobre 2019
- Mercredi 20 novembre 2019
- Lundi 02 décembre 2019

Formateur

Manuel RAISON, avocat spécialisé Cabinet Raison-Carnel.

La comptabilité copropriété explicitée aux dirigeants de cabinets de syndics de copropriétés et à leurs gestionnaires

Public

Responsable de structure immobilière, responsable d'activité de copropriété, gestionnaire copropriété.

Objectif

Superviser la comptabilité des copropriétés de manière simple et efficace (sans entrer dans la technique comptable de manière approfondie). Elaborer les outils de reporting appropriés associés à cette supervision. Identifier rapidement si des retards sont pris au niveau de la comptabilité. Expliquer de manière pédagogique les comptes aux copropriétaires.

Durée

1 jour

Contenu

- Rappel de la législation comptable
- Savoir lire et contrôler les documents comptables pour bien les expliquer (Balances, Grands Livres, état de rapprochement et annexes SRU...)
- Comprendre la répartition des charges en fin d'exercice en lien avec l'approbation des comptes et la présentation des annexes
- Savoir remplir un état daté (quelles sont les informations nécessaire)
- Elaborer les bons indicateurs pour un reporting rapide et pertinent
- Cas pratiques

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaine date

- Jeudi 24 octobre 2019

Formateur

Dominique PERDRIER, ancien Directeur du Risque Caution, Galian.

La gestion des sinistres en copropriété : comprendre et maîtriser les conventions professionnelles IRSI et CIDE COP

Public

Tout collaborateur d'une structure immobilière.

Objectif

Comprendre et maîtriser l'ensemble des conventions professionnelles s'appliquant aux différents contrats d'assurances dans l'immobilier dans le cadre d'un sinistre. Savoir les utiliser pour valoriser commercialement les prestations de gestion.

Durée 1 jour

Contenu

- Généralités
 - Déclaration du risque
 - Transmission des pièces du contrat, avant sa souscription
 - Vérification à accomplir pour l'assuré avant la conclusion du contrat
 - Les principales garanties pouvant être accordées
- Les conventions interprofessionnelles et la garantie dégâts des eaux
 - Cumul d'assurances : l'existence de conventions interprofessionnelles
 - La garantie dégâts des eaux. La convention IRSI et la convention CIDE-COP
- La gestion d'un sinistre
 - Les formalités à accomplir consécutivement au sinistre et avant l'expertise
 - L'estimation des pertes et l'expertise
 - Le règlement de l'indemnité

Lieu IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaines dates

- Jeudi 19 décembre 2019

Formateur

Jean-Paul BOUDIGNON, consultant, ancien directeur grands comptes de Galian.

La gestion locative, baux d'habitation

Public

Gestionnaires locatifs, responsables de service et de cabinet d'administration de biens.

Objectif

Comprendre et maîtriser les fondamentaux juridiques de l'activité de gestion locative et de location résidentielles, et les modifications apportées par la loi ALUR à une pratique quotidienne. Accompagner l'efficacité commerciale des gestionnaires et des loueurs en vue de la fidélisation et de la conquête de nouveaux clients.

Durée

1 jour

Contenu

- le mandat et les engagements vis-à-vis du bailleur
- l'encadrement des honoraires de location
- le contrat de location type et son utilisation
- le mécanisme d'encadrement des loyers
- le recouvrement des loyers, la gestion des contentieux et le stade judiciaire
- les obligations du bailleur en cas de vente

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaines dates

- Jeudi 23 octobre 2019
- Vendredi 13 décembre 2019

Formateur

Virginie BOURDOU, avocate au Barreau de Paris.

La rédaction d'un bail commercial

Public

Gestionnaires locatifs, toute personne en charge de la gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise

Objectif

Connaître la réglementation du bail commercial, le différencier des autres baux, appréhender les clauses du bail aux enjeux importants et sécuriser leur rédaction, les dernières dispositions législatives et réglementaires (Loi PINEL, Loi ELAN), connaître et savoir expliquer au client le mécanisme du renouvellement et du refus de renouvellement pour mieux anticiper et améliorer sa gestion locative, maîtriser le sort du bail en cas de procédure collective du locataire

Durée

1 jour

Contenu

- Le statut des baux commerciaux
- Les baux voisins
- Destination des lieux
- Durée du bail
- Actualité sur l'obligation de délivrance et les
- Cession du droit au bail et sous-location
- Actualités sur les règles financières
- Actualités sur le congé
- Refus de renouvellement

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaines dates

- Jeudi 12 septembre 2019
- Vendredi 22 novembre 2019

Formateur

Virginie Bourdou, avocat au Barreau de Paris.

La comptabilité Gérance explicitée aux dirigeants de cabinets de Gérance et à leurs gestionnaires

Public

Responsable de structure immobilière, responsable d'activité de gérance, gestionnaire.

Objectif

Comprendre l'utilité de la comptabilité, S'approprier les mécanismes comptables de manière simple et efficace, Comprendre les documents comptables, Elaborer des outils de reporting.

Durée

1 jour

Contenu

- Rappel des principes comptables,
- Principales tâches comptables de l'activité de gérance,
- Savoir lire et contrôler les documents comptables pour bien les expliquer (Balances, Comptes rendus de gérance, état de rapprochement...)
- Elaborer les bons indicateurs pour un reporting rapide et pertinent
- Cas pratiques

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaine date

- Mercredi 11 décembre 2019

Formateur

Dominique PERDRIER, ancien Directeur du Risque Caution, Galian.

Les grands principes de la fiscalité immobilière

Public

Gestionnaires locatifs, responsables de service et de cabinet d'administration de biens.

Objectif

Maîtriser les grands principes de la fiscalité immobilière.

Durée

1 jour

Contenu

- La fiscalité liée à l'acquisition d'un bien immobilier
- La fiscalité liée à la gestion d'un bien immobilier
- La fiscalité liée à la vente d'un bien immobilier
- La fiscalité locale
- La fiscalité du patrimoine immobilier
- La défiscalisation immobilière

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaines dates

- Mercredi 18 septembre 2019
- Jeudi 21 novembre 2019

Formateur

Kevin TRODOUX, Juge au tribunal du contentieux de l'incapacité de Paris - Agent immobilier - Administrateur de biens - Chargé d'enseignement à l'Université.

Achat, revente et transmission d'un bien immobilier

Public

Gestionnaires locatifs, responsables de service et de cabinet d'administration de biens.

Objectif

Approfondir ses connaissances lors de l'achat, de la revente et de la transmission d'un bien immobilier.

Durée

1 jour

Contenu

- La fiscalité liée à l'acquisition d'un bien immobilier
 - TVA immobilière et droits de mutation à titre onéreux réduits, droits de mutation à titre onéreux
- La fiscalité liée à la gestion d'un bien immobilier
 - L'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés
- La fiscalité liée à la vente d'un bien immobilier
 - La plus-value immobilière des particuliers, la plus-value immobilière des professionnels
- La fiscalité successorale
 - Le droit des successions, la fiscalité des successions, les donations

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaines dates

- Mercredi 23 octobre 2019
- Mercredi 12 décembre 2019

Formateur

Kevin TRODOUX, Juge au tribunal du contentieux de l'incapacité de Paris - Agent immobilier - Administrateur de biens - Chargé d'enseignement à l'Université.

La gestion des sinistres dégâts des eaux, Comprendre et maîtriser les conventions professionnelles (IRSI et CIDE COP)

Public

Tout collaborateur d'une structure immobilière.

Objectif

Comprendre et maîtriser l'ensemble des conventions professionnelles s'appliquant aux différents contrats d'assurances dans l'immobilier dans le cadre d'un sinistre. Savoir les utiliser pour valoriser commercialement les prestations de gestion.

Durée

1 jour

Contenu

- Les dégâts des eaux
 - Les configurations possibles
 - Les responsabilités
 - Qui est assuré ? Pour quoi ?
- Les conventions professionnelles
- La convention IRSI
 - Champ d'application, L'assureur gestionnaire, L'expertise pour compte commun, La recherche de fuite, Le règlement du sinistre
- Étude de cas pratiques
- Informations complémentaires
 - Les sinistres hors convention

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaines dates

- Jeudi 07 novembre 2019

Formateur

Jean-Paul BOUDIGNON, consultant, ancien directeur grands comptes de Galian.

L'approche technique de l'immeuble en transaction et en gestion

Public

Tout collaborateur de structure immobilière (commercial ou gestionnaire).

Objectif

Comprendre et maîtriser l'ensemble des aspects techniques d'un immeuble et leurs implications dans les activités de gestion locative, gestion de copropriété et transaction. Faire comprendre le bénéfice commercial de la maîtrise technique de l'immeuble pour la satisfaction du client.

Durée

1 jour

Contenu

- les diagnostics obligatoires
- le constat d'état des lieux des locaux d'habitation et des locaux commerciaux
- la pertinence de l'information en amont du locataire et du pré-état des lieux
- le chiffrage des dégradations locatives et les retenues sur dépôt de garantie
- l'utilisation de la grille de vétusté
- la gestion des contentieux en Commission de conciliation

Lieu

IMSI, 12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

Tarif

Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Possibilité de remboursement par un OPCA

Prochaines dates

- Vendredi 04 octobre 2019
- Lundi 09 décembre 2019

Formateur

Jennifer LAROUSSARIAS, gérante de la société FMSI, vice-présidente de la Chambre FNAIM des diagnostiqueurs.

Formation Immobilière Loi Alur – Transaction et déontologie en e-learning

Public : Négociateur immobilier

Objectif : Actualiser ses connaissances juridiques dans le domaine de la transaction, acquérir de nouvelles méthodes de vente notamment en ce qui concerne les outils numériques.

Durée : 14 heures, dont 2 heures de déontologie

Contenu :

- La valeur ajoutée des agents immobiliers
- *Comprendre les attentes des clients pour mieux y répondre*
- Les fondamentaux juridiques de la transaction
- *Maîtriser les obligations légales*
- Les bases de la vente immobilière
- *Acquérir les bons réflexes commerciaux*
- Le mandat de vente
- *La bonne utilisation du mandat de vente*
- La déontologie de l'agent immobilier
- *Les deux heures obligatoires de la Loi ALUR*
- Annonces immobilières performantes
- *Concevoir et diffuser des annonces Internet qui génèrent des ventes*
- Les clés de la gestion locative
- *Comment et pourquoi les transactionnaires doivent développer une activité de gestion locative*

Accès et inscription : <http://imsi.make-u-learn.com/>

Lieu : Libre

Tarif : 100 € H.T., soit 120 € T.T.C. (Paiement en ligne)

Formateurs :

- Fabrice Larceneux, Chercheur CNRS à l'Université Paris Dauphine (Dauphine Recherche en Management – DRM), co-responsable de l'équipe de recherche ERMES (recherche en marketing et stratégie).
- Marc Italiani, Consultant Immobilier, 20 ans d'expérience en transaction chez Foncia, Urbania, Nexity : responsable réseau, directeur métier, responsable régional
- Maxence Dubois-Castiglione, avocat au Barreau de Lille, intervient tant en matière de conseil que de contentieux notamment dans les problématiques de droit immobilier et de droit de la construction.
- Christophe Voiret, Manager Commercial-Formateur, ancien directeur d'agence immobilière, animateur de réseau Guy Hoquet, manager opérationnel et commercial chez Foncia et Nexity
- Hervé Parent, Consultant spécialiste du marketing de l'immobilier, a dirigé le marketing de grandes sociétés de services immobiliers telles que Bourdais et Bazin, fondateur-organisateur du salon RENT (Real Estate and New Technologies)
- Fabrice Houlé, ancien directeur régional Laforêt immobilier, Directeur-fondateur de « Ma gestion Locative », société d'administration de biens qui permet aux agents immobiliers d'externaliser leurs mandats de gestion locative et de les reprendre gratuitement

Formulaire d'inscription

A retourner par mail à Marlène MARIE : mmarie@groupe-igs.fr
ou par courrier à IMSI 12, rue Alexandre Parodi 75010 Paris

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Durée expérience dans la fonction : _____

Entreprise : _____

N° SIRET : _____

Adresse, CP, Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

FORMATION(S) SOUHAITEE(S)

Intitulé du stage	date

Chaque formation est d'une durée d'une journée de 7 heures. Le prix d'une journée est de :

- Adhérent SEGAP : 280 € HT, soit 336 € TTC

N° Adhérent : _____

- Non adhérent SEGAP : 320 € HT, soit 384 € TTC

Montant total : _____ journée(s) X _____ € HT, soit _____ € TTC

Merci de joindre le montant correspondant

- par chèque à l'ordre de **CIEFA-IMSI**
- par virement sur le compte bancaire suivant :

DOMICILIATION : HSBC FR PARIS BBC ELYSEES – IBAN : FR76 3005 6007 2807 2836 7975 329